

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

L'emploi de la fonte en construction. — Colonnes de fonte et béton fretté. — Le pont de Leipzig du système Emperger. — Les lignes à haute tension. — Les effluves électriques. — Inconvénients et dangers. — L'homme et les forces de la nature.

Dans le monde des matériaux, chacun travaille à sa manière, ou plutôt résiste aux efforts qui lui conviennent le mieux. Ainsi, le fer et l'acier ont un tempérament qui leur permet de supporter dans les meilleures conditions le travail de flexion ou de traction, tandis que la fonte n'a aucun goût pour de pareils efforts et résiste bien mieux que ses congénères aux compressions qui tendent à produire l'écrasement.

On peut donc s'étonner à bon droit que les matériaux de fonte soient de moins en moins employés dans les constructions, alors que leur emploi est tout indiqué comme supports ou colonnes soumis aux efforts de compression.

Il existe pourtant une cause à ce délaissement, c'est que la fonte est un métal rigide et cassant, qui ne peut admettre aucune flexion et qui, contrairement au roseau de la fable, qui plie et ne rompt pas, pourrait justement dire : « Je romps et ne plie point. »

On sait qu'il existe entre la section transversale d'une colonne et sa hauteur une relation qui ne permet pas de faire supporter à la pièce une charge supérieure à un certain taux à partir duquel se produirait infailliblement le voilement ou le flambage, pouvant entraîner la destruction du support et de la construction qu'il soutient.

Or, la fonte, qui peut supporter une charge d'écrasement trois à quatre fois plus élevée que celle du fer ou de l'acier doux, casse au premier soupçon de voilement, et l'on peut dire en toute vérité que la pièce est alors complètement *flambée*.

Il faudrait donc, pour pouvoir profiter de cette aptitude supérieure de la fonte à travailler à la compression, que l'on puisse garantir la pièce contre tout effet de voilement, jusqu'à la limite des charges susceptibles de produire l'écrasement, ou bien encore que, tout en conservant à la fonte sa résistance propre, on lui communique les qualités de résistance à la flexion du fer et de l'acier.

Ce problème paraît avoir été résolu par M. Fritz von Emperger, ingénieur autrichien, qui a imaginé la construction de colonnes en fonte armées de béton fretté. Ce système consiste à revêtir un noyau de fonte cylindrique d'une chemise de béton, armée vers la périphérie d'armatures en fer rond disposées concentriquement au noyau suivant les génératrices ; le tout est ensuite entouré d'un frettage constitué par un fer rond enroulé en hélice sur toute la hauteur du pilier.

Avec un pareil système, non seulement la charge de rupture rapportée au centimètre carré de la section de la fonte est majorée de 7.500 à 11.500 kilogrammes, mais encore la fonte acquiert la propriété de pouvoir résister au travail de flambage, sans donner lieu à aucun phénomène de rupture ou d'éclatement brusque, et se comporte, en définitive, comme une pièce de fer ou d'acier.

M. Emperger est ainsi parvenu, dans ses expériences, à pro-

duire le voilement des noyaux de fonte, à l'intérieur de leur enveloppe protectrice en béton, comme s'il s'était agi d'un métal flexible.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le cylindre de fonte ne se plie pas avec un jarret brusque, comme on pourrait le croire, mais suivant une courbe parfaitement continue. M. Emperger est allé plus loin et a démontré expérimentalement qu'en cas de rupture du noyau, que l'on peut toujours produire évidemment en augmentant suffisamment la charge, la destruction du support ne s'en suivrait pas, si l'on s'en tenait à cet effort limité. A cet effet, il a soumis à des charges croissantes deux colonnes en fonte de son système, dont l'une était formée d'un noyau d'une seule pièce, de 0 m. 20 de diamètre et de 1 m. 80 de hauteur, et la seconde constituée par un tube semblable, mais en trois pièces. Ces deux piliers, soumis à un effort de 180 tonnes, se sont également voilés, et l'on a pu constater, après l'enlèvement des couches de béton, que la colonne en trois pièces formait un cylindre continu, comme si les joints n'existaient pas. On peut donc en conclure que les choses se seraient passées de même s'il s'était produit une rupture ou un joint supplémentaire dans la longueur du noyau.

Les piliers du système Emperger réunissent tous les avantages des supports en béton armé, et notamment celui d'être garantis d'une manière efficace contre le feu ; mais ils sont beaucoup moins encombrants, car, à résistance égale, le pilier en fonte frettée se présente avec un diamètre notablement inférieur à celui d'un support en béton armé.

M. von Emperger ne s'est pas borné à la fabrication des piliers, et il prétend appliquer son système à la construction des ponts en arc. Il a déjà édifié, à titre de démonstration, à Leipzig, à l'Exposition internationale des arts de la construction, un pont de 42 mètres d'ouverture et de 5 mètres de largeur, qui est constitué par deux arcs de tête en fonte frettée, formés chacun de deux membrures de fonte à section en U, encastrées dans une masse de béton de section rectangulaire, armée et frettée par des spirales de fer rond de 3 millimètres.

Ces tentatives, qui seront probablement continuées sur une plus grande échelle, auront, entre autres résultats, celui très appréciable de remettre en vogue un matériau très précieux par ses qualités de résistance et d'économie, la fonte en un mot, qui pourra maintenant entrer en lice, armée de toutes pièces, pour faire une active concurrence au fer, à l'acier, et même au béton armé, avec sa cuirasse de béton fretté qu'il doit à l'invention de M. von Emperger.

Les besoins de plus en plus considérables d'énergie électrique nécessaires à l'industrie et à l'éclairage des grandes villes, obligent à recueillir les sources d'énergie de plus en plus éloignées des centres de distribution. Mais, de même que l'on ne peut transporter pratiquement de grandes quantités d'eau à longue distance qu'en utilisant de hautes pressions, de même les grandes puissances électriques exigent l'emploi de tensions de plus en plus élevées.

Alors que le fluide électrique traverse les lampes à incandescence qui nous éclairent sous la tension de 110 volts environ, les courants transportés à plusieurs centaines de kilomètres comportent des tensions de plusieurs milliers de volts.

Il existe déjà en Amérique des lignes de transport de 100.000 à 150.000 volts. En France, on n'a pas encore dépassé 65.000 volts, mais le projet d'utilisation des forces hydrauliques du Haut-Rhône, pour le transport d'une puissance de 150.000 chevaux à Paris, prévoit une tension de 120.000 volts.

Ces tensions, indispensables pour transporter les grandes puissances à longue distance, ne sont pas sans présenter des inconvénients assez sérieux. La plus grande difficulté réside dans l'isolement des lignes, qui ne peut être obtenu que par des dispositifs particulièrement appropriés à ces hautes tensions. Mais il y a lieu de tenir compte, en outre, d'un phénomène spécial connu sous le nom d'effet « corona ». Il consiste en ce que les fils parallèles des lignes à haute tension se recouvrent, à la surface ou dans son voisinage, d'une gaine lumineuse ou couronne dont l'épaisseur dépend du diamètre du fil et du poli du métal. Ces effluves lumineux constituent de véritables pertes d'énergie se dissipant sur toute la longueur de la ligne et qui peuvent atteindre, dans certains cas, le taux de 30 pour 100.

On a constaté que la tension critique qui détermine la production des effluves est en relation intime avec l'état climatique et la densité de l'air des régions traversées par les lignes électriques. Ainsi, tandis que cette tension est inférieure à 100.000 volts dans les hautes vallées du Colorado, elle peut atteindre 200.000 volts dans les déserts de la Californie.

Chacun pourra se rendre compte de ces phénomènes de luminescence, lors de l'Exposition de 1914, dans laquelle une grande Société de transport d'électricité doit établir un stand où l'on produira, devant les yeux éblouis des visiteurs, des effluves lumineux électriques sur des lignes de transport à la tension de 110.000 volts.

De semblables tensions ne sont pas sans présenter de sérieux dangers, et les appareils portés à un pareil potentiel, tels que transformateurs, parafoudres, interrupteurs et autres, doivent être traités comme des bêtes féroces et être enfermés dans des cellules incombustibles, construites de préférence en ciment armé.

Ces précautions sont indispensables pour éviter les accidents de personnes, particulièrement redoutables en présence de ces tensions foudroyantes, et localiser les incendies qui peuvent se déclarer, principalement dans les salles de transformateurs. Ces appareils sont constitués par des bobines de fils isolés plongés dans des bains d'huile. Or, il peut arriver que, par suite d'un défaut d'isolement, un arc électrique, c'est-à-dire une étincelle permanente, s'établisse entre les spires des enroulements. Dans ce cas, l'huile peut s'échauffer suffisamment pour s'enflammer ou se gazéifier en déterminant une pression capable de produire l'explosion des cuves à huile.

Il en est de même en ce qui concerne les interrupteurs qui, pour ces hautes tensions, doivent être noyés dans l'huile. Il s'est produit dernièrement un accident de ce genre à la station centrale de Wyhlen, à Bade. Ensuite d'un court-circuit amorcé par un coup de foudre, l'huile de l'interrupteur général, traversé par un courant d'une intensité énorme, a pris feu, et les vapeurs dégagées ont produit un mélange détonant qui a donné lieu à une explosion causant des dégâts considérables et dégageant une fumée épaisse emplissant tout le bâtiment.

Il convient donc de ménager des trop-pleins pour l'évacuation de l'huile surchauffée, ou mettre la surface libre du liquide à l'abri du contact de l'air, par l'interposition d'un gaz inerte, sous pression, tel que l'acide carbonique, pour empêcher l'inflammation de l'huile utilisée.

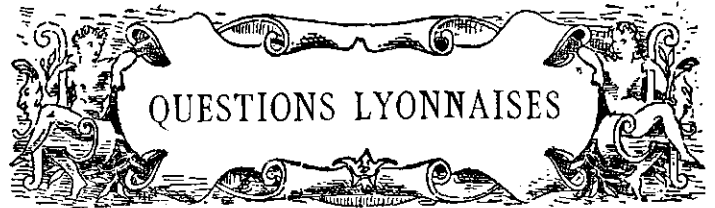
On voit aussi qu'il importe au plus haut point de mettre les lignes à haute tension à l'abri des coups de foudre, qui peuvent détruire les supports isolants et mettre les lignes à haute tension à la terre, en donnant passage à des courants d'une intensité dangereuse. Le système de protection le plus simple consiste à tendre un fil métallique horizontalement au-dessus du conducteur le plus élevé de la ligne, en ayant soin de relier à la terre ce fil de protection, par des dérivations conductrices au droit de chaque pylône.

Ainsi, l'homme, dans sa lutte contre les forces de la nature, est comparable au dompteur dans la cage du lion ; s'il arrive à domestiquer le fauve dans une certaine mesure, il n'est pas

absolument garanti contre ses fureurs contenues et ses révoltes inopinées.

Le fluide redoutable que le génie humain veut emprisonner dans l'étroite section d'un fil de cuivre tend à s'en échapper en partie, sous forme d'effluves ; la puissance captée dans les mines alpestres de houille blanche n'arrive à destination qu'avec un déchet important, et ce résidu utilisable porte dans ses flancs la foudre et l'incendie.

DARYMON.



A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT DES NOUVELLES ARTÈRES

Il semble que, malgré l'expérience acquise au cours de ces dernières années, nos services administratifs soient toujours conduits à commettre les mêmes erreurs de principe quand il s'agit de déterminer les alignements des nouvelles voies publiques.

C'est ainsi que chacun a pu se rendre compte, en lisant le *Bulletin Municipal Officiel* du 23 novembre, qu'il était question d'ouvrir une rue de 20 mètres de largeur entre le pont projeté aux abords des abattoirs de la Mouche et l'entrée du marché aux bestiaux, c'est-à-dire que l'on continuait à suivre les vieux errements auxquels nous devons nos artères étroites et sombres, devenues insuffisantes en présence du développement continu de la circulation.

Il serait désirable, pourtant, que la rue en question ait au moins 25 à 30 mètres de large, c'est-à-dire soit une véritable avenue d'accès reliant la presqu'île et les quais du Rhône auxdits établissements, car cette voie devant être de plus en plus fréquentée dans l'avenir, il serait tout indiqué d'acquiescer dès maintenant les terrains nécessaires, sans attendre qu'ils aient décuplé de valeur pour s'apercevoir qu'il faut les acheter à tout prix.

On ferait, dans tous les cas, une excellente opération financière, si l'on déterminait, chaque fois que l'occasion se présente, les alignements de notre nouveau réseau urbain, de manière à ce que les dimensions des voies à ouvrir puissent toujours répondre aux nécessités futures, tant en ce qui concerne les desiderata à exprimer eu égard à l'hygiène publique que pour ce qui se rapporte aux facilités de communication et à l'embellissement de la Ville.

Il n'est pas admissible qu'après avoir si souvent regretté l'étroitesse des quadrillages des quartiers relativement récents de la rive gauche, nous en soyons réduits à voir se renouveler, aujourd'hui, les mêmes anciennes méthodes, si critiquables à tous égards.

D'ailleurs, nous avons annoncé partout qu'à l'Exposition lyonnaise de 1914, l'on traiterait tout particulièrement le problème si intéressant, mais si complexe, de l'amélioration et du développement des grandes cités, et il serait très fâcheux de montrer par des exemples frappants, sur place, que les considérations d'ensemble, dont notre Municipalité prétend vouloir s'inspirer, ne sont pas respectées par les promoteurs mêmes de cette remarquable idée.

Ce sera assez d'exposer aux regards de nos visiteurs l'étroite passerelle provisoire qui traversera le Rhône et qui constituera un véritable boyau, où n'oseront pas s'aventurer les personnes soucieuses de ne pas s'exposer aux dangereux risques d'un encombrement toujours possible aux heures d'affluence. Le souvenir de la catastrophe de l'ancien pont de la Guillotière restera sans doute présent à l'esprit des vieux

Lyonnais, quand ils contempleront cet insuffisant passage, un accident du même genre pouvant fort bien se produire, si des mesures très sérieuses ne sont pas prises pour éviter, les jours de fête, un engorgement de la circulation aux abords de ladite Exposition.

Les remarques précédentes, qui nous ont été inspirées par la lecture du *Bulletin Municipal*, nous amènent à rappeler que nous attendons toujours le résultat des délibérations de la Commission des 68, nommée, depuis fort longtemps, en vue de l'étude des grands projets d'extension de l'agglomération lyonnaise.

Ainsi que nous en avons manifesté la crainte dès le début de la création de cet organisme, nous restons toujours dans l'ignorance absolue de la marche des travaux de cette Assemblée et rien, dans les actes officiels ni dans les projets de chaque jour présentés par la Voirie, ne permet de supposer que la réunion de cet aréopage de personnes, dont la compétence est indiscutable, ait pu avoir, tout au moins jusqu'ici, une influence réelle dans les conceptions des programmes.

Peut-être y a-t-il des chances pour que nous fassions la même constatation pendant de longues années encore ?

Nous gardons toutefois un certain espoir de voir les faits contredire nos inquiétudes, mais il serait grand temps de justifier cette leur d'optimisme.

VALROSE.

ESSAIS DE SYSTEME DE PAVAGE

suyant les procédés « Bitulithe » et « Rhouben »

A la suite des constatations faites lors du dernier Congrès de la route, le Directeur de la Voirie a proposé d'expérimenter à Lyon divers systèmes de pavages lisses et insonores, dont l'application a, paraît-il, donné à l'étranger des résultats encourageants.

Il serait intéressant, en effet, de trouver un procédé économique de revêtement lisse et imperméable pouvant se substituer au macadam, qui produit une poussière abondante qui se transforme en boue par les temps humides, ou au pavage en cailloux roulés, dont on s'accorde à demander la suppression en raison de ses inconvénients.

Avec l'assentiment du Maire, le Directeur de la Voirie a donc provoqué, de la part des concessionnaires, à Lyon, des procédés « Bitulithe » et « Rhouben », des propositions tendant à essayer concurremment les deux produits sur les mêmes points.

Deux essais ont été envisagés.

Le premier consisterait dans l'application des procédés en remplacement du macadam. Le boulevard du Lycée a été choisi pour cet objet. Chacun des concurrents exécuterait son revêtement sur une longueur de 135 mètres.

Le second essai consisterait dans l'application des procédés sur une chaussée actuellement pavée en cailloux roulés, le pavage actuel formant fondation. La rue Tête-d'Or, entre le cours Vitton et la rue de Séze, a été choisie pour cet essai. Chacun des concurrents exécuterait son revêtement sur 36 mètres de longueur.

M. Milamant, concessionnaire du procédé « Bitulithe », demande pour les applications différentes de son produit le prix de 9 francs le mètre carré. Le montant des travaux prévus par lui est évalué à 12.330 francs. M. Robert Gehrig, concessionnaire du procédé « Rhouben », demande pour le pavage du boulevard du Lycée le prix de 9 francs le mètre carré et, pour celui de la rue Tête-d'Or, celui de 5 fr. 50 le mètre carré. La dépense prévisionnelle de son marché est de 11.315 francs environ.

LA DESCENTE DU RHONE

Dans six mois, la descente du Rhône sera enfin réorganisée. A la place des antiques « gladiateurs », dont les Lyonnais ont conservé le souvenir, un superbe et luxueux bateau, *la Ville de Lyon*, contenant un millier de personnes, permettra de franchir en neuf heures les 230 kilomètres qui séparent notre ville de l'ancienne cité des papes. C'est grâce aux efforts réunis de la Municipalité, de la Chambre de commerce et de la Compagnie Lyonnaise de Navigation, grâce aussi à la persévérance du Maire de Lyon et du Président du Syndicat d'Initiative, que l'on a pu triompher des divers obstacles et arriver à un résultat que l'on n'osait espérer il y a seulement quelques mois.

Aujourd'hui, il importe que l'entreprise réussisse, et dès maintenant il y a lieu de faire une campagne pour attirer les touristes et les engager à profiter du nouveau service. Certainement, l'an prochain, des guides spéciaux seront publiés ; c'est quelque chose, mais ce n'est pas tout ; il faut qu'au moment de préparer leur voyage, les voyageurs connaissent le nouveau service et l'intérêt touristique qu'il présente. A l'occasion de l'Exposition de Lyon, il est probable que les grands guides Joanne, Baedeker, etc., imprimeront de nouvelles éditions concernant notre région ; or, il est essentiel que la descente du Rhône y soit mentionnée et recommandée dans un chapitre spécial, contenant les indications de durée du trajet, de prix et une description du parcours. De même, l'horaire du service et les tarifs devront être mis dans les indicateurs Chaix, dès la première édition du service d'été, et ceci de la même manière que pour les lacs de Genève ou d'Annecy. Voilà deux points indispensables pour renseigner le public.

Il faut, en plus, donner toutes facilités aux touristes. Non seulement le nouveau service devra offrir des combinaisons de billets aller-retour, valables aussi sur les voies ferrées, mais il devra être compris dans les billets circulaires à itinéraires fixes ou variables et dans les billets à coupons combinés du service international. Nous espérons que la Compagnie P.-L.-M., qui a réalisé tant d'efforts pour développer le tourisme dans la région du Sud-Est, facilitera les choses, faisant pour la vallée du Rhône comme pour la route des Alpes.

Cet ensemble de mesures devra être naturellement complété par l'apposition d'affiches illustrées dans les gares, hôtels, agences de voyage, etc. ; enfin, il sera bon de provoquer la rédaction d'articles avec photographies dans les grands périodiques de France et de l'étranger.

Il y a donc tout un programme de dispositions à prendre en temps utile pour attirer sur le Rhône les touristes de France et de l'étranger, et l'on peut espérer que le nouveau service réussira pleinement dès ses débuts, quand on connaîtra bien notre belle vallée du Rhône qui, du pont de la Guillotière aux arches de Saint-Bénézet, présente une suite de paysages si grandioses et si variés.

Antoine PALLIÈRE.

Le Délai de Déclaration d'Accidents du Travail

Lorsqu'un article d'une police d'assurances contre les accidents fixe un délai de quarante-huit heures, dans lequel les déclarations doivent être faites à la Société assureur, à peine de déchéance, ladite Société entend, par cette clause, se réserver les moyens de contrôler immédiatement les circonstances dans lesquelles l'accident s'est produit.

Mais elle ne saurait plus l'invoquer, lorsqu'il s'agit d'un accident très léger, dont la victime comme le patron ignoraient la gravité, que personne d'ailleurs ne pouvait soupçonner.

On ne saurait admettre qu'un chef d'industrie ou d'atelier

soit tenu de signaler dans les quarante-huit heures, à l'assureur, un accident en apparence sans gravité, tel qu'une piqûre ou une écorchure, ou une brûlure légère, survenu à un ouvrier au cours de son travail habituel, alors que, dans la plupart des cas, cet accident n'est même pas porté à sa connaissance par l'ouvrier blessé, qui n'y attache aucune importance.

(Société d'assurances « l'Alimentation » c. Binder. Tr. civ. Seine, 2^e Ch., 3^e sect., 30 avril ; la Loi, 13 nov. 1913.)

Le Béton aux coquilles d'huîtres

Un architecte de Galveston (Etats-Unis d'Amérique) a eu l'idée, bien américaine, d'utiliser les coquilles d'huîtres à la confection d'un béton dont la principale propriété serait de ne laisser pénétrer aucune humidité.

Le matériau ainsi constitué, et qui lui a servi à construire une maison de cinq étages à Galveston même, renferme 4 septièmes d'écaillés, 2 septièmes de sable et 1 septième de ciment.

L'immeuble a nécessité 26.423 mètres cubes de béton, où les écaillés d'huîtres sont entrées au nombre de 11 millions.

Galveston offre des facilités particulières au point de vue de cette matière première : il s'y trouve des bancs d'huîtres gigantesques ; c'est ce qui explique que cette sorte d'amalgame y soit revenu meilleur marché que le béton ordinaire et que la brique.

Il est probable que partout ailleurs on aurait de la peine à se procurer la quantité d'écaillés nécessaire, même en organisant un système de ramassage spécial dans les poubelles ou les « boîtes à équevilles », service qui, du reste, coûterait vraisemblablement plus qu'il ne rapporterait.

LA FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS DU MIDI

Une nouvelle Fédération vient de naître.

Le 22 octobre 1913, dit le *Bulletin Fédéral* de Lyon, le Syndicat général des Bouches-du-Rhône, les Chambres d'Aix-en-Provence, Avignon, Cannes et Nîmes tinrent son Assemblée constitutive, votèrent ses statuts et nommèrent son premier bureau, composé de :

MM. LISBONIS, président du Syndicat général des Bouches-du-Rhône, *président* ; JOURDAN (d'Aix), ARNAUD (du Gard), LESOURE (d'Avignon), BERTRAND (de Cannes), *vice-présidents* ; FÉLIX (de Marseille), *secrétaire général* ; AUDEMARD (d'Avignon), CULLIÉRIER (du Gard), DÉANDREY (d'Aix), *secrétaires* ; EYSSAUTIER (de Marseille), *trésorier*.

Au nouveau groupement et à ceux qui ont assumé la tâche de le diriger, nous adressons nos souhaits de cordiale confraternité.

Le Syndicat général des Bouches-du-Rhône, qui voit aboutir aujourd'hui ses efforts, n'est pas un inconnu pour nous. Nous sommes au courant de ses travaux, et nous les suivons avec d'autant plus d'intérêt que M. Berlie présida à son éclosion lors de la fusion des deux Syndicats marseillais, que présidaient MM. Jean Lambert et Tourre, fusion qui ne fut pas sans difficultés et qui fit couler d'intarissables flots de champagne et d'éloquence.

Et je suis bien sûr que j'évoque chez tous la vision de ces fêtes laborieuses et ensoleillées, qui mirent en relief l'ardente vitalité de notre Fédération : la séance dans la salle des Fêtes de l'Exposition, le banquet au Roucas blanc, la promenade en mer et ses incidents tumultueux, les luttes auxquelles les convives familiaux durent se livrer pour conquérir les provisions trop rares de l'hôtesse de l'Estaque, et toujours et partout, la voix d'airain du bon poète Billiottet,

clamant les strophes enflammées que lui inspirèrent les fastes de l'entreprise et dans lesquelles chante l'âme des vieux poètes grecs, ses ancêtres !

Ce furent de belles journées d'enthousiasme et d'exubérante jeunesse, et que leur souvenir reste l'indestructible lien qui unira nos deux Fédérations.

P. G.

CONCOURS

UNION ARCHITECTURALE DE LYON

CONCOURS DE CROQUIS (*Résultats.*)

Le jury chargé d'examiner les projets envoyés a classé comme suit les récompenses à attribuer : 1^{er} prix, M. Pierre LABROSSE, avenue du Château, 38, Lyon-Montchat ; 2^e prix, M. Henri SYLVESTRE, 74, rue des Trois-Pierres, Lyon ; 3^e prix, M. Charles DONNEAUD, 56, rue Molière, Lyon. La remise des médailles sera faite lors de la distribution solennelle des prix de la Société Académique d'Architecture de Lyon. Les projets non primés devront être retirés dans la quinzaine, chez M. Bonnetin, architecte, 70, cours Lafayette.

ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

CONCOURS ENTRE ÉLÈVES ARCHITECTES

L'Association Provinciale met au concours entre élèves architectes, pour 1913-1914, une *gendarmerie dans un chef-lieu de canton de 3.000 habitants*.

La ville dans laquelle sera édifiée cette petite construction n'est pas indiquée au programme ; chaque concurrent doit, en conséquence, rechercher la mise en œuvre des matériaux de sa contrée et s'efforcera de donner à l'ensemble de la construction un caractère en rapport avec le pays qu'il habite.

Sont seuls admis à concourir les jeunes gens âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-sept ans au plus, à la date fixée pour la livraison des dessins et appartenant, soit au cabinet d'un architecte membre de l'Association, soit à une Ecole des Beaux-Arts de province, à l'exclusion des Ecoles régionales d'Architecture.

Les projets devront être rendus chez M. ROBICHON, vice-président de la Société des Architectes d'Ille-et-Vilaine, architecte de la Ville, à Saint-Malo.

Pour le programme et tous renseignements, écrire à M. Paul CHEVALLIER, architecte, secrétaire général de l'Association, avenue de la Gare, 50, à Nice. Joindre un timbre pour la réponse.

Un exemple d'amélioration des conditions du logement par l'Etat

Il y a environ un an, le Gouvernement de New South Wales (Australie) établit un projet de location par l'Etat de logements pour ouvriers dans les faubourgs de Sydney. Le rapport du Comité administratif rend compte du résultat de la première année d'expérience. Le terrain alloué à chaque logis a de 11 m. 50 à 13 m. 50 de façade sur une profondeur de 40 mètres. Il n'y a pas de grilles devant les façades, mais seulement une haie, et les jardins sont séparés par des fils de fer. Les loyers sont de 15 à 20 % meilleur marché que ceux exigés par les propriétaires pour des logements de mêmes dimensions, situés à la même distance du centre de la ville. Les cottages sont éclairés partout à l'électricité, et tous ont le gaz pour les emplois culinaires. Ils sont construits avec des briques provenant des briquetteries de l'Etat du Gouvernement de New South Wales. Plus de 600 demandes de maisons ont été reçues dans le délai fixé et, depuis lors, une nouvelle quantité de demandes sont encore parvenues. Le plan de cité-jardin a été adopté pour cet essai.

UN MONUMENT A MARC SEGUIN, A ANNONAY

Un Comité local vient de se constituer pour ériger une statue à Marc Seguin, à Annonay, sa ville natale.

Marc Seguin, presque inconnu aujourd'hui du grand public, fut cependant un des créateurs des chemins de fer et des ponts suspendus en France. On lui doit surtout la découverte de la chaudière tubulaire, invention qui révolutionna l'industrie de la vapeur et permit à la locomotive d'acquiescer ce qui lui manquait essentiellement au commencement du XIX^e siècle : la vitesse.

Il prophétisa la navigation aérienne, dans un mémoire présenté à l'Institut, en 1866, et exposa les principes qui forment la base, aujourd'hui, de l'aviation moderne.

Il fut le créateur du premier chemin de fer en France, de Saint-Etienne à Lyon.

Ce grand ingénieur est mort en 1875. Moins connu que Stephenson, dont il a été pourtant quelquefois rapproché, le nom de Marc Seguin mérite mieux que ce demi-jour.

L'Académie des Sciences, dont Marc Seguin a été correspondant dans la section de mécanique, a décidé de patronner le Comité local. Le Ministre des travaux publics a accepté la présidence du Comité d'honneur du monument, dont l'exécution a été confiée à M. Alfred Levoir.

RECONNAISSANCE OFFICIELLE

DE

L'Exposition internationale urbaine de Lyon 1914

Par décret du 22 novembre dernier, l'Exposition internationale urbaine, qui est organisée par la ville de Lyon, en vertu de la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 1913, et qui sera ouverte dans cette ville du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 1914, est officiellement reconnue.

Un délégué du Gouvernement est chargé, sous la haute autorité du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, de représenter le Gouvernement à l'Exposition internationale urbaine de Lyon 1914 et d'y exercer un pouvoir de contrôle général dans les conditions déterminées par le même décret.

M. Jules MARCADET, sous-directeur au Ministère du Commerce et de l'Industrie, a été nommé à cette fonction.

M. le D^r Jules COURMONT, professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine de Lyon, a été agréé en qualité de commissaire général.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Construction de nouveaux réservoirs en ciment armé pour l'amélioration du service de distribution d'eau.

En vue de réaliser les améliorations nécessaires au service de distribution d'eau dans les parties élevées des III^e et V^e arrondissements, le Directeur de la Voirie a adressé un projet qui comporte la construction en béton armé :

1^o D'un réservoir surélevé de 600 mètres cubes à côté du réservoir de Saint-Just ;

2^o D'un réservoir inférieur, au même lieu, au-dessous du réservoir projeté ;

3^o D'un réservoir surélevé, d'une contenance utile de 1.000 mètres cubes, à établir à l'est du réservoir de Bron.

Ces travaux seront exécutés par voie de concours public, en deux lots distincts, la plus grande latitude étant laissée aux constructeurs pour le choix du type de réservoir.

Le montant approximatif de la dépense, non compris les installations mécaniques et les canalisations, qui feront l'objet de propositions ultérieures, peut être évalué à 150.000 francs, dont 85.000 francs pour les réservoirs de Saint-Just et 65.000 francs pour le réservoir de Bron.

Distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture.

En raison de la venue à Lyon, le 14 courant, du Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Ministre des Colonies, la séance solennelle de distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture, primitivement fixée à cette date, aura lieu huit jours plus tard, le *dimanche 21 décembre*, à 4 h. 1/2, dans la salle des Fêtes de l'hôtel de ville.

Subvention complémentaire pour les concours de la Société Académique d'Architecture.

Le concours annuel des apprentis, qu'organise la Société Académique d'Architecture, ayant été particulièrement important cette année, le Maire de Lyon propose au Conseil municipal, pour encourager cette Société dans la voie de l'amélioration de l'apprentissage, de lui allouer une subvention complémentaire de 250 francs.

Le diplôme d'architecte.

A la suite du jugement rendu, mercredi dernier, le diplôme d'architecte est décerné à MM. Ansaloni (Defrasse), Boechtold (Laloux), Barthe (Hulot), Bellemain (Laloux), Boucheron (Laloux), Brion (Paulin), Bruley (Héraud), Calley (Héraud), Charavel (Pascal), Clermont (Redon), Codvelle (Bernier), Damville (Lambert), Delfaut (Laloux), Draperi (Héraud), Grandpierre (Héraud), Guillaume (Paulin), Hauchard (Héraud), Harot (Defrasse), Hozlowski (Lambert), Lafargue (Redon), Laurent Lambert (Duquesne-Recoura), Maclerc (Redon), Georges Mercié (Pascal), Milliken (Redon), Miroglio (Héraud), Root (Deglane), Thillet (Laloux), White (Laloux).

Nos meilleurs compliments à M. Laurent Lambert, dont le nom figure dans cette liste et dont *la Construction Lyonnaise* énumérait récemment les précédents succès.

Honorariat de la Chambre syndicale des entrepreneurs.

Dans sa séance du 12 novembre dernier, la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Bâtiments et de Travaux publics de Lyon et de la région a accordé l'honorariat à M. FRÉBY, qui a été pendant trois ans président de la Chambre syndicale, et lui a exprimé toute la gratitude de ses collègues.

Elections au Tribunal de Commerce de Lyon.

Les électeurs du ressort du Tribunal de commerce de Lyon sont convoqués pour le dimanche 14 décembre, à l'effet de procéder à l'élection de sept juges titulaires (mandat de deux ans), deux juges titulaires (mandat d'un an), six juges suppléants (mandat de deux ans), deux juges suppléants (mandat d'un an).

Un grave accident de construction.

Dans un terrible accident, qui a coûté la vie à trois personnes, M. François Tauty, entrepreneur à Lyon, a été grièvement blessé. Samedi matin, ce dernier, entrepreneur général d'un vaste garage en construction rue du Pensionnat, procédait à une vérification sur la toiture, en compagnie de son contremaître, M. Chapot, et de MM. Chappé, entrepreneur de zinguerie, et Louis Charbonnaud, chef charpentier de la maison Grépat : le hourdis de briques céda sous leur poids trop considérable, et tous furent précipités dans le vide. En exprimant ses condoléances aux familles des victimes, *la Construction Lyonnaise* forme les souhaits les plus vifs pour le rétablissement de M. F. Tauty.

Nécrologie.

Une douloureuse épreuve vient d'atteindre M. Henri Moncorger, architecte du département du Rhône en retraite : l'un de ses fils, M. Léo MONCORGER, avocat à la Cour d'appel de Lyon, dont le talent faisait présager un brillant avenir, est décédé le 18 novembre, dans sa trente-deuxième année. *La Construction Lyonnaise*, à qui M. Henri Moncorger a communiqué à plusieurs reprises d'intéressants projets de petites habitations, aussi originales que pratiquement conçues, lui adresse, ainsi qu'à son fils, M. Félix Moncorger, architecte, ses vives et sincères condoléances.

Le Développement des routes au Brésil

Le municipe d'Uberaba (Etat de Minas Geraes) est presque partout sillonné de routes carrossables, spécialement construites en vue de la circulation automobile.

Les dernières routes construites sont celles d'Uberaba à Conceição das Alagoas, à Verissimos et à la fazenda Caetano Borges. Sont en construction les routes de Verissimos à Dôres do Campo Formoso et Dorados.

Le jour de l'inauguration de la route d'Uberaba à Dôres do Campo Formoso, la distance entre ces deux points extrêmes (90 kilomètres) a été parcourue, aller et retour, en cinq heures, par une automobile.

Le premier tronçon de la route carrossable entre Aguas de Contendas et Caxambu est achevé.

La route reliant la ville de Machado à Machandinho et à la station de Alfenas, dans le sud de l'Etat de Minas, est presque terminée.

Dans l'Etat de Sao Paulo, une route carrossable, de 147 kilomètres, étendue entre Presidente Penna et Platina, vient d'être ouverte à la circulation. Cette route relie les zones desservies par les chemins de fer Sorocabana et Nord-Ouest du Brésil.

La ligne d'automobiles reliant la ville de Sao Paulo à Porto Antonio Prado et Frutal (Etat de Minas) est inaugurée. Cette ligne s'étend sur 80 kilomètres, dont 60 en territoire Paulista.

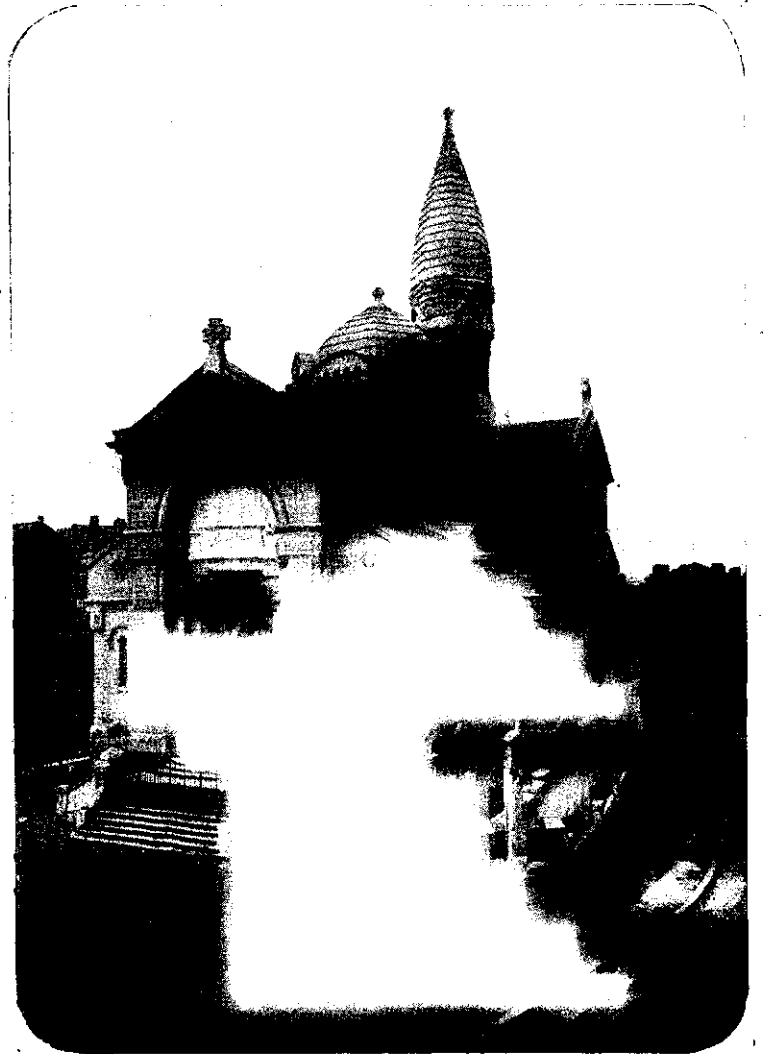
La route carrossable reliant Salto Grande à Campos Novos est en voie d'achèvement.

Dans l'Etat de Parana, la route reliant Barreiros à Anha-nha et Rio Sagrado est terminée.

On vient d'inaugurer une route carrossable entre Uniao da Victoria et Palmas. Le voyage entre ces deux villes, en automobile, s'effectue en six heures et demie.

L'Eglise Saint-François à Saint-Etienne

Notre voisine la ville de Saint-Etienne n'est pas particulièrement riche en monuments : elle obéit néanmoins à l'inéluctable nécessité des villes en voie d'accroissement, et d'accord avec les besoins d'hygiène qui, dans les agglomérations importantes, se font plus particulièrement sentir, on y re-



ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS A SAINT-ÉTIENNE

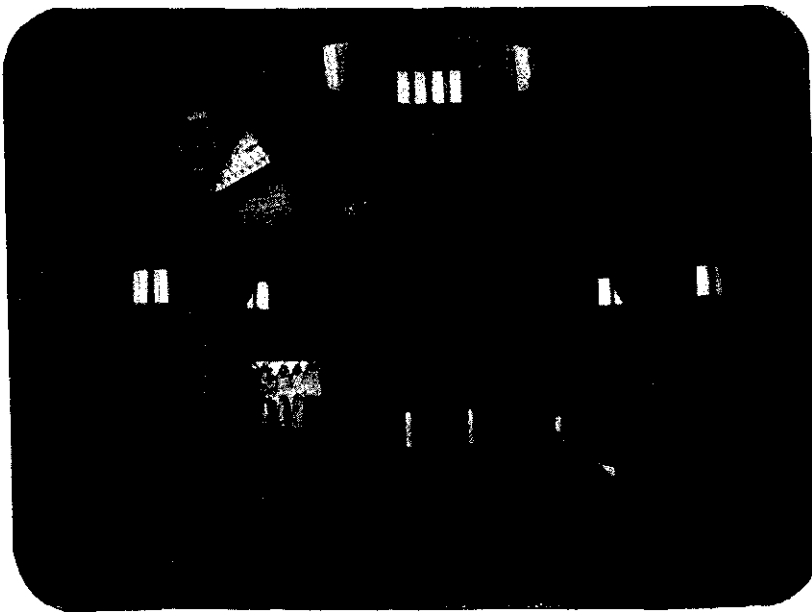
La façade principale.

marque depuis quelques années, dans les quartiers rénovés, un souci architectural de bon aloi. Mais, si l'architecture privée y fournit quelques intéressants spécimens, les monuments publics à signaler y sont rares.

La Construction Lyonnaise a eu occasion de décrire l'église Saint-François, qui venait d'y être édifiée. *Le Béton armé* d'âut dernier a donné, à son tour, un article détaillé du même monument ; nous devons à son obligeance communication des clichés qui en reproduisent la curieuse silhouette et l'ossature intérieure. Nos lecteurs trouveront dans notre numéro du 16 septembre 1912 toutes les particularités de cette construction en béton armé et les raisons qui ont amené l'architecte, M. Noulain-Lespès, à recourir à l'emploi de ce procédé, en raison surtout de la nature du terrain de l'ancien puits du Gagne-Petit, qui devait servir d'assise au monument. Il fallait, en effet, constituer un édifice monolithe, se déplaçant tout d'une pièce, pouvant être redressé facilement en cas de besoin, s'il se produisait des affaissements, même de grande amplitude.

Le monument se trouve, du fait de l'emploi du béton armé, dégagé de tout contrefort et s'érige magnifiquement, donnant à l'œil une agréable impression par la sobriété de ses lignes et l'audace de sa flèche.

L'œuvre fait, par sa conception, honneur à l'architecte et, par son exécution, aux entrepreneurs, MM. Chaussat et Tabard, concessionnaires à Saint-Etienne, depuis de nombreuses années, du système Hennebique, suivant les données duquel toute la construction a été faite.

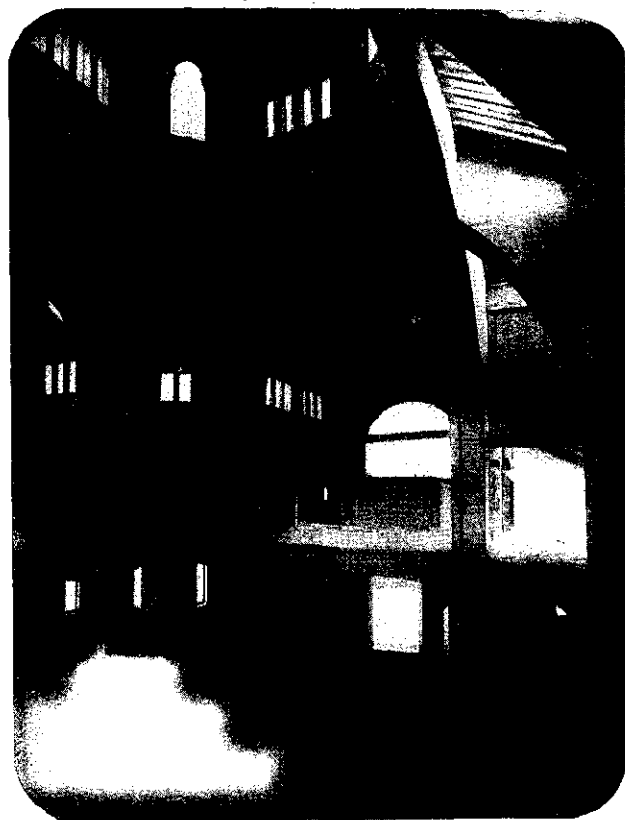


ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS A SAINT-ÉTIENNE

L'ossature intérieure.



ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS A SAINT-ÉTIENNE. — *Vue d'ensemble.*



ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS A SAINT-ÉTIENNE. — *L'ossature intérieure.*

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — Des pourparlers viennent d'être engagés pour la création, à Cannes, des bains-douches populaires, dont la nécessité est évidente. Ce sera la ville qui sera chargée de la construction de cet établissement et l'Œuvre de la Mutualité qui l'administrera, sous le contrôle de la Ville.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — La Commission administrative des Hospices civils de Marseille a décidé l'installation d'un service de chauffage central et de distribution d'eau chaude dans le pavillon des étudiants de l'hôpital de la Conception.

HAUTE-LOIRE. — Le Conseil municipal du Puy a arrêté un important programme de grands travaux, dont voici le détail : réfection de l'école rue Raphaël, 136.000 fr. ; réfection de l'école rue Grangevieille, 100.000 fr. ; aménagement d'un dortoir et surélévation d'un étage avec construction d'une infirmerie à l'École pratique, 46.000 fr. ; installation d'une salle de bains, d'une infirmerie et aménagement de nouveaux locaux pour cuisine, économat, construction d'un préau au lycée de garçons, 44.000 fr. ; modifications et installations dans le service des eaux, 10.000 fr. ; établissement d'égouts et canalisation d'eau et gaz, 15.000 fr. ; amélioration du service d'ébouage, 20.000 fr. ; élargissement de l'avenue de la Gare et création d'un square, 40.000 fr. ; construction de deux bureaux d'octroi, 20.000 fr. ; aménagement de nouveaux locaux à l'hôtel de ville, 18.000 fr. ; établissement d'une avenue de 16 mètres de large et d'un pont en ciment armé (avenue de Vals à Taulhac), 35.000 fr. ; réfection en ciment armé de la passerelle de Taulhac, 7.500 fr. ; surélévation d'un étage du musée, 45.000 fr. ; construction d'une caserne de passagers, 180.000 fr. ; construction de deux water-closets souterrains, 15.000 fr.

ISÈRE. — Le Conseil municipal de Moirans a adopté le projet de construction d'un mur au cimetière. — L'adjudication du deuxième tronçon de l'avenue de la Gare à Tullins, qui a eu lieu à la sous-préfecture de Saint-Marcellin, n'a pas été tranchée, le minimum de rabais (5 %) n'ayant pas été atteint : les soumissionnaires ont offert 1 et 2 % de rabais, et 5 et 10 % d'augmentation, un cinquième le prix du devis.

JURA. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de déviation de la route nationale n° 78, sur 778 mètres de longueur, entre les points 29 km. 182 et 30 km. 066, au territoire de la commune de Patornay. La dépense est évaluée à 84.000 francs.

PUY-DE-DÔME. — Le département est autorisé à emprunter une somme de 1.554.000 francs, applicable aux frais de réfection des bureaux de la préfecture de Clermont-Ferrand.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Divers projets ont été étudiés pour plusieurs communes ; nous indiquons pour chacune d'elles le nom de l'architecte et le montant du devis : *Berzé-la-Ville*, réparation au toit de l'école, M. Salé à Mâcon, 1.700 fr. ; *Dracy-les-Couches*, construction d'un pont à bascule, M. Desarménien au Creusot, 1.025 fr. ; *Grevilly*, construction d'une citerne, M. Blanc à Tournus, 3.000 fr. ; *Igé*, adduction d'eau, M. Guérin à Mâcon, 64.800 fr. ; *Maloy*, réparations aux écoles, M. Pagenel à Cormatin, 15.500 fr. ; *Pierreclos*, adduction d'eau, M. Guérin à Mâcon, 26.400 fr. ; *Plotte*, réparations aux fontaines et conduites d'eau, M. Blanc à Tournus, 7.979 fr. 70 ; *Saint-Gengoux-de-Scissé*, magasin à bois et mur de clôture aux écoles, M. Kieffer à Lugny, 1.575 fr. ; *Saint-Léger-du-Bois*, adduction d'eau, M. Malor à Autun, 1.491 fr.

VAR. — La Commission administrative de l'hospice de Draguignan a décidé de mettre à l'étude un projet de grosses réparations et d'agrandissement de l'hôpital et a confié à M. Barla, architecte communal, le soin de dresser un avant-projet.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

28 Novembre 1913	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné	195 »	200 »
— en planche rouge	232 50	237 50
— — jaune	202 50	207 50
Etain Banks en lingots	475 »	480 »
— Billiton et détroits en lingots	465 »	470 »
Piomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	53 50	54 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	61 »	62 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	54 »	55 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	72 50	73 50
— — — Autres marques	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	720 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	225 »	» »
— laminé	500 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 50	23 »
Fer à double T. AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	25 50	26 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 15 au 29 Novembre 1913

Chemin de Monplaisir à Grange-Rouge, 57. Maison. Prop., M. Marbouty, chemin de Monplaisir à Grange-Rouge, 66.

Boulevard de la Croix-Rousse, angle rue Bony. Maison. Prop., M. Vital, rue de la Poulaille, 13 ; Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.

Impasse partant de la route d'Heyrieux, 16. Ateliers. Prop., M. Réocreux, rue Montbernard, 26.

Rue projetée, partant de la route d'Heyrieux, 188. Ateliers. Prop., M. Collanges, rue Juliette-Récamier, 40.

Rue du Dauphiné, 116. Annexe. Prop., M. Noirtat, place du Pont, 8.
Rue de Dijon, 33. Salle de fêtes pour patronage. Prop., M. Nambotin, montée de la Boucle, 30.

Chemin de Saint-Agnan, 25. Annexes. Prop., M. Dotal, avenue Berthelot, 275.

Rue Paul-Bert, 207. Annexe. Prop., M. Faure, y demeurant. Arch., M. Cadet, rue Ney, 75.

Rue Paul-Bert, 238. Atelier. Prop., M. Lebuy, y demeurant.

Rue Montgolfier, 72 bis. Exhaussement de deux immeubles. Prop., M. Charrat, chemin des Mûres, 27 ; Arch., M. Sautour, rue Tête d'Or, 51.

Rue Germain, angle rue Pétrequin. Usine. Prop., M. Clermont, rue Vauban, 73. Arch., M. Clermont, place de la Martinière, 14.

Rue du Plat, 29. Bâtiment industriel. Prop., Société du Grand Hammam lyonnais, y demeurant. Arch., M. Clermont, place de la Martinière, 14.

Boulevard du Nord, 56. Hangar. Prop., M. Vigneron, y demeurant.

Rue Nouvelle, à Monplaisir. Maison. Prop., M. Fombarlet, chemin de Saint-Priest, 42.

Rue David, 4 bis. Atelier. Prop., M. Héraud, rue de la Buire, 26.

Cours Vitton, 79. Maison. Prop., M. Duplessy, y demeurant. Arch., M. Decœur, rue Childebert, 10.

Route d'Heyrieux, 178. Maison. Prop., M. Morand, rue Bancel, 23.

Cours Gambetta, 192. Bâtiment. Prop., M. Ledieu, y demeurant. Arch., M. Cimon, avenue de Saxe, 93.

Rue d'Inkermann, 55. Salle de réunions. Prop., M. Jarroson, rue d'Inkermann, 59. Entrepr., M. Thaite, rue de la Villette, 79 bis.

Rue Belfort, 61. Atelier. Prop., M. Barbier, y demeurant.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 1^{er} octobre. — *Mairie de Lyon.* — Concours. — Construction de l'Hôtel de la Mutualité : fourniture du mobilier. — 1^{er} lot. Mobilier de la salle des fêtes. Montant, 15.125 fr. Adjud., M. Drevon, au prix de 13.392 fr. 50. — 2^e lot. Bois courbé, chaises et porte-manteaux. Montant, 9.470 fr. Adjud., M. Vègue, au prix de 8.801 fr. 80. — 3^e lot. Menuiserie-ébénisterie. Montant, 7.031 fr. 80. Adjud., M. Cavard, au prix de 3.379 fr.

Rhône. — Du 25 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Concours. — Installation du bureau municipal d'hygiène dans l'immeuble communal de la rue de Seze : fourniture du mobilier des bureaux. Adjud., MM. Raynaud, Malout et C^{ie}, 32, rue Desirée, à Saint-Etienne (Loire), au prix de 4.068 fr.

Ain. — 26 novembre. — *Préfecture.* — Saône. Travaux d'entretien pendant cinq années. Adjud., M. Chapuis, 168, rue Rambuteau, à Mâcon (Saône-et-Loire), 1 p. 100 de rabais.

Ain — 16 novembre. — *Mairie de Sathonay-Camp*. — Chemin rural n° 1 du Cimetière : construction sur 261 mètres. Montant, 6.810 fr. Soumissionnaires : MM. J. Bourbon, 6 p. 100. — F. Gay, Abel fils, 5 p. 100 d'augmentation. — Prix du devis, M. E. Savy. — Adjud., M. Jean Notte, à Loyes, 2 p. 100 de rabais.

Allier — 14 novembre. — *Préfecture*. — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Remplacement des ponts en charpente sur la Sioule par deux ponts en béton armé. Montant, 44.000 fr. Soumiss. : M. Chaumette, 5 p. 100 d'augment. — Adjud., M. Robert, à Vichy, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. exhaussement des parapets des étangs de Malcher et de l'Arguillat. Montant, 4.600 fr. Soumissionnaire : M. Gominet, 1 p. 100. — Adjud., M. Thiallier, à Cérilly, 10 p. 100 de rabais.

Alpes-Maritimes — 18 novembre. — *Mairie de Grasse*. — Travaux de canalisation à faire à l'avenue des Casernes et à l'ancienne route de Cannes. Montant, 8.900 fr. — Soumissionnaires : MM. Bompart, Grand, Donnet, Jalade, prix du devis. — Adjud., M. Bourdon, à Grasse, 1 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône — 13 novembre. — *Sous-préfecture d'Aix*. — Aménagement du château de Rousset en caserne de gendarmerie. Montant, 10.950 fr. Soumissionnaires : M. J. Cachet, Bertrand, Viguières, Deandrey, prix du devis. — Adjud., M. Villemus, à Aix, 1 p. 100 de rabais.

Doubs — 23 octobre. — *Sous-préfecture de Montbéliard*. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Badevel. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.426 fr. 75. Soumissionnaires : MM. A. Dumaine, R. Bellotti, 5 p. 100. — P. Daglia, 10 p. 100. — J. Charpiot, 11 p. 100. — Adjud., M. Martin Bravy, à Dampierre-les-Bois, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Roches-les-Blamont. Construction d'une école infantile. Montant, 5.466 fr. 91. Adjud., M. Jean-Baptiste Vercellotti, à Glay, prix du devis.

Drôme — Samedi 22 novembre. — *Préfecture*. — Construction d'une caserne de gendarmerie à Dieulefit. Montant, 47.200 fr. Non adjugé.

Gard — 10 novembre. — *Préfecture*. — Bréau. — Chemin vicinal. Construction. Montant, 30.000 fr. Adjud., M. de Amicis, à Eyguières (Bouches-du-Rhône), au prix du devis.

Hautes-Alpes — 11 novembre. — *Préfecture*. — Entretien des bâtiments départementaux pendant les années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918. — 1^{er} Immeubles situés à Gap comprenant la préfecture, les écoles normales, le palais de Justice et l'ancien évêché. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie. Montant annuel, 700 fr. Soumissionnaires : MM. L. Blanc, 9 p. 100. — L. Chaix, 12 p. 100. — P. Ligouza, 13 p. 100. — L. Allemand, 15 p. 100. — J. Borrione, 16 p. 100. — Adjud., M. Jean Borrione, à Gap, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant annuel, 600 fr. Soumissionnaires : MM. H. Couffet, 7 p. 100. — L. Amourig, 2 p. 100. — Adjud., M. Ayme, à Gap, 16 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant annuel, 400 fr. Soumissionnaire : M. M. Basset, 2 p. 100 de rabais. — Adjud., M. Puget, à Gap, 21 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant annuel, 150 fr. Adjud., M. Taix, à Gap, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant annuel, 300 fr. Soumissionnaire : M. Vial, 2 p. 100 de rabais. — Adjud., M. François Tourrés, à Gap, 3 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture. Montant annuel, 450 fr. Soumissionnaire : M. Calova, 16 p. 100. — Adjud., M. Fournier, à Gap, 19 p. 100 de rabais. — 2^e Immeubles situés à Embrun comprenant la sous-préfecture, le Tribunal, la Caserne de gendarmerie et la prison. Montant annuel, 800 fr. — Soumissionnaire : M. Marcellin, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Joubert, à Embrun, au prix du devis. — 3^e Immeubles situés à Briançon comprenant la sous-préfecture, le tribunal et la prison à Briançon, la caserne de gendarmerie et l'hospice du Mont-Genèvre. Montant annuel, 1.000 fr. Soumissionnaire : M. Challier, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Thomas, à Briançon, au prix du devis.

Haute-Saône — 19 novembre. — *Sous-préfecture de Gray*. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Angirey. Elevation d'eau pour alimenter le village en eau potable. Montant, 38.035 fr. 54. Adjud., M. Jules Garnier, à Marçilly (Haute-Marne), au prix du devis. — 2^e lot. Delain. Réparations à la toiture de l'école des filles. Montant, 1.017 fr. 46. Adjud., M. Joseph Springaux, à Delain, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Mercey-sur-Saône. Chemin rural n° 3, dit « des Vignes » : Elargissement et rectification entre l'originaire, dans le village, et le lieu dit « l'Aige de Cheny », sur 700 mètres. Montant, 7.607 fr. 45. Adjud., M. Alexis Martin, à Gray-la-Ville, 9 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Montagney. Voirie urbaine : réfection de rigoles pavées dans la rue de la Fontaine, et établissement d'un égout dans la rue des Chenevrières. Montant, 1.991 fr. 57. Adjud., M. Painguet, à Montagney, 11 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie — 28 octobre. — *Préfecture*. — Lac Léman. Doublement du débarcadère d'Evian. Adjud., M. Uséglio, à Thonon, prix du devis.

Isère — 14 novembre. — *Ecole nationale professionnelle de Voiron*. — Adjudication, en trois lots, de divers travaux de bâtiment. Soumissionnaires : MM. Rossignol : 1^{er} lot, 27.400 fr. ; 2^e lot, 9.650 fr. ; 3^e lot, 12.200 fr. — Vernay et Gouy-Pallier : 1^{er} lot, 27.350 fr. ; 2^e lot, 10.000 fr. ; 3^e lot, 13.400 fr. — Adjud., M. Cholat, à Voiron : 1^{er} lot, 27.230 fr. ; 2^e lot, 9.535 fr. ; 3^e lot, 11.900 fr. Total, 48.665 fr.

Haute-Savoie — 25 novembre. — *Préfecture*. — Samoëns. — Endiguement du Giffre et du Clévieu en amont du pont du Giffre. Soumissionnaires, MM. J. Ruynat, 6 p. 100. — F. Castoldi, 5 p. 100. — L. Bignami, 3 p. 100. — M. Batier, 2 p. 100. — L. Berthe, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. L. Guelpa, A. Perrier, prix du devis. — Adjud., M. Pierre Lauro, à Samoëns, 3 p. 100 de rabais.

Jura — 22 novembre. — *Sous-préfecture de Saint-Claude*. — Saint-Maurice. — Amélioration du régime des eaux. Montant, 29.500 fr. Soumissionnaires : MM. H. Chapon, 12 p. 100. — J.-B. Masseron, 9 p. 100. —

A. Picard, 8 p. 100. — E. Arnaud, 3,25 p. 100 d'augmentation. — Adjudic., M. Gaston Lhéritier, à Port-du-Plasne, au pris du devis.

Jura — 15 novembre. — *Mairie de Saint-Claude*. — Reconstruction du collège communal. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 218.000 fr. Non adjugé. — 2^e lot. Charpente, couverture, etc. Montant, 70.000 fr. Soumissionnaires : M. Ardon, 3 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Descotes, à Villeurbanne (Rhône), 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 13.000 fr. Soumissionnaires : M. Faivre, 4 p. 100 d'augmentation. — Colomb, 3 p. 100. — Vidaillet, 5 p. 100. — Queyras, 6 p. 100 de rabais. — Adjud., M. Bouvet, à Bourg (Ain), 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zinguerie-plomberie. Montant, 14.000 fr. — Soumissionnaires : MM. Picard, 5 p. 100. — Arnaud, 5 p. 100 d'augmentation. — Roueire, 1 p. 100 de rabais. — Adjud., M. Chapon, à Lyon (Rhône), 12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 25.000 fr. Soumiss. : MM. Massonna, 10 p. 100. — Theysier, 7 p. 100. — Chanard, 5 p. 100. — Moccelin, 9 p. 100. — Bardonne, 3 p. 100 de rabais. — Adjud., M. Roche, Saint-Etienne (Loire), 17 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Eclairage électrique. Montant, 3.500 fr. — Soumissionnaires : M. Dalloz, prix du devis : MM. Faivre, 6 p. 100. — Baranchetti, 5 p. 100 de rabais. — Adjud., M. Bouvet, 12 p. 100 de rabais.

Jura — 22 novembre. — *Sous-préfecture de Poligny*. — Planches-en-Montagne. — Construction d'une école mixte et réparations à l'ancien bâtiment. Montant, 49.223 fr. 10. — Soumissionnaires : M. Roffet, 12 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Bonnard, à Arbois, prix du devis.

Jura — 15 novembre. — *Sous-préfecture de Saint-Claude*. — Lavans-Saint-Claude. — Reconstruction du pont sur le Lizon. Montant, 36.500 fr. Soumissionnaires : MM. G. Lhéritier, 10 p. 100. — J. Bidaine, 5 p. 100. — Adjud., M. Faivre-Picon, à Moirans, au prix du devis.

Saône-et-Loire — 10 novembre. — *Sous-préfecture de Louhans*. — Frontenard. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 27.812 fr. 36. Non adjugé, l'unique soumissionnaire ayant fait une augmentation de 12 p. 100.

Savoie — 8 novembre. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne*. — Epierre. Construction d'un groupe scolaire à quatre classes au chef-lieu. Montant, 73.810 fr. Soumissionnaires : MM. C. Croset, 4 p. 100. — J. Prina, 6 p. 100. — V. Magnin, J. Trivero, C. Droguet, 8 p. 100. — Philippon fils, 2 p. 100. — P. Tosi, J. Tosi, 13 p. 100. — Adjud., MM. Bianco et Benanchietti, à Saint-Jean-de-Maurienne, 15 p. 100 de rabais.

Savoie — 13 novembre. — *Sous-préfecture d'Albertville*. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Verrens-Arvey. Alimentation en eau potable. Montant, 64.800 fr. Soumissionnaires : MM. Aulas et Vidal, 7 p. 100. — Badarelly, 7 p. 100. — Courtaud, Garnier, Gil et C^{ie}, 6 p. 100. — Demenjon freres et C^{ie}, 6 p. 100. — Vinet, Gontran et C^{ie}, 5 p. 100 de rabais. — Adjud., M. Pilotaz, à Saint-Michel-de-Maurienne, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Esserts-Blay. Reconstruction du pont de Saint-Thomas. Montant, 62.000 fr. Soumissionnaires : MM. Basso, 10 p. 100. — Barlet, 9 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Var — 15 novembre. — *Mairie de Saint-Tropez*. — Construction d'un réseau d'égouts. Montant, 180.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bernardi, 3 p. 100. — Chardin, 5 p. 100. — Lagorce frères, 5 p. 100. — Sauvebois, Auguste et Cassien, 5 p. 100. — Castelli, 9 p. 100. — Olivier, 10 p. 100. — Bertagne, 10 p. 100. — Adjud., M. Bignet, 7, avenue Borriglione, à Nice, 11 p. 100 de rabais.

Var — 26 novembre. — *Fort de Toulon*. — Construction d'un slipway en charpente sur la plage de Fréjus. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires, MM. Vincent Joseph, 15 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Pierre Barbieri, route de Marseille, 200, à Toulon, au prix du devis.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône — Mardi 6 janvier, 14 h. 1/2. — *Mairie de Lyon*. — Travaux relatifs à la pose, la dépose et au transport du matériel des fêtes publiques, appartenant à la ville de Lyon, pendant les années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918. Montant, 20.000 fr. pour les cinq années. — Les cahiers de charges relatifs à ladite fourniture, est déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 17 heures.

Rhône — Lundi 8 décembre. — *Mairie de Lyon*. — La ville de Lyon doit faire procéder à la démolition d'un certain nombre d'immeubles situés sur le tracé des chemins vicinaux nos 14, de la Guillotière à Gerland, 149 de Debourg et 167 avenue du Parc-d'Artillerie. Les entrepreneurs que cette affaire pourrait intéresser sont priés d'adresser leurs propositions à M. le Maire de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville, au plus tard le 8 décembre 1913. Les plan et cahier des charges sont déposés à l'Hôtel-de-Ville (6^e bureau), où chacun pourra les consulter tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.

Alpes-Maritimes — Mardi 16 décembre, 10 h. — *Mairie de Grasse*. — Travaux communaux : 1^o Dérivation du canal de Foulon. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 700 fr. ; 2^o Modification de la couverture métallique de la Poissonnerie. Montant, 900 fr. Cautionnement, 100 fr. Renseignements à la mairie.

Ain — Dimanche, 7 décembre, 3 h. — *Mairie de Saint-Germain-de-Joux*. — Réparations d'entretien de la toiture de l'église. Montant, 2.229 fr. 03. Cautionnement, 111 fr. — Renseignements à la mairie ou chez M. Delbos, architecte à Nantua.

Cote-d'Or — Samedi 20 décembre, 2 h. — *Préfecture*. — Adduction et distribution d'eau potable à Curtye-Vergy. Montant, 6.900 fr. Cautionnement,

ment, 200 fr. — Visa avant le 10 décembre par M. Dorsz, conducteur des ponts et chaussées à Gevrey. — Renseignements à la préfecture.

Drôme. — Jeudi 11 décembre. — *Mairie de Crest.* — Travaux communaux. — 1^o Construction d'un égout, quartier de la gare. Montant, 2.100 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^o Entretien des bâtiments communaux et hospice, pour les années 1914 et 1915. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture. — 3^e lot. Menuiserie, charpente. — 4^e lot. Fers, fonte, serrurerie, quincaillerie. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, vitrerie. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Mardi 16 décembre, 3 h. — *Sous-préfecture de Nyons.* — 1^{er} lot. Pelonne et Verclause. Chemins vicinaux n^{os} 3 et 6 : Construction d'une passerelle métallique à deux travées solidaires de 19 mètres de portée chacune sur le torrent de l'Aygues et des aborés, sur 286 mètres (terrassements et maçonneries). Montant, 7.100 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Pelonne et Verclause. Mêmes chemins et même travail (partie métallique). Montant, 3.800 fr. Cautionnement, 120 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. l'agent-voier d'arrondissement de Nyons. — Renseignements au bureau de l'agent voier.

Gard. — Mardi 16 décembre, 10 h. — *Préfecture.* — Fourniture des matériaux d'entretien des routes nationales et fourniture et main-d'œuvre d'entretien des ponts suspendus de Remoulins et de Beaucaire, pendant les années 1914 à 1918. (27 lots.). — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de MM. les ingénieurs ordinaires de Nîmes, rue Séguier, n^o 26 bis.

Hautes-Alpes. — Samedi, 6 décembre, 11 h. — *Préfecture.* — Montmaur. — Construction d'une école mixte à la Montagne. Montant, 15.600 fr. Cautionnement, 430 fr. Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Lundi 15 décembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Saint-Cergues. — Construction d'un cimetière. Montant, 11.300 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Riondel, architecte, auteur du projet, à Annemasse. Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, avant 5 heures du soir, à la sous-préfecture. Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 7 décembre, 10 h. — *Mairie du Pin.* — Construction d'une salle de réunions. Montant, 8.300 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, à la mairie du Pin. Rens. à la mairie.

Loire. — Lundi 15 décembre, 11 h. — *Préfecture.* — Monthrisson. — Travaux de grosses réparations à effectuer à la caserne de gendarmerie. — 1^{er} lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 450 fr. — 2^e lot. Maçonnerie et ciment. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 450 fr. — Visa, par l'architecte départemental. Les soumissions devront être déposées avant le 13 décembre, à 3 heures, terme de rigueur. Renseignements à la préfecture.

Loire. — Jeudi 18 décembre, 10 h. — *Mairie de Roanne.* — Pavage de la rue des Tanneries. Montant, 22.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Demandes d'admission dix jours avant l'adjudication, à la mairie. Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, avant 6 heures du soir. Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 14 décembre, 11 h. — *Mairie de Château-sur-Cher.* — Construction d'un cimetière à Château-sur-Cher. Montant, 5.800 fr. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Lundi 22 décembre, 4 h. — *Mairie de Riom.* — Aménagement de la halle au blé en marché couvert, à Riom. Montant, 14.284 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent-voier. — Renseignements à la mairie.

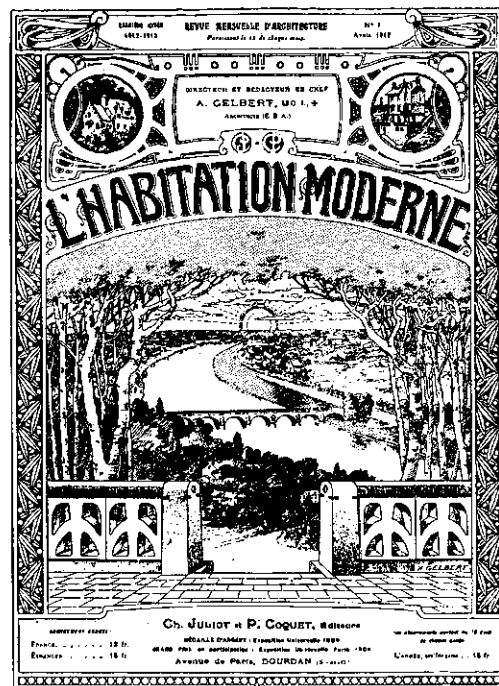
Saône-et-Loire. — Mercredi 10 décembre, 9 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône* (Bureau de bienfaisance). — Travaux d'entretien des propriétés urbaines. — 1^{er} lot. Maçonnerie. — 2^e lot. Plâtrerie et peinture. — Visa avant l'adjudication par M. A. Lesne, architecte à Chalon-sur-Saône, 19, boulevard de la République. Renseignements à la mairie (Secrétariat du Bureau de bienfaisance).

Saône-et-Loire. — Vendredi 19 décembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Germain-du-Plain. — Construction d'une mairie et justice de paix. — 1^{er} lot. — Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 36.511 fr. 96. A valoir, 1.889 fr. 18. Total, 38.401 fr. 14. Cautionnement, 1.900 fr. Frais, 670 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 5.579 fr. 38. A valoir, 280. Total, 5.859 fr. 38. Cautionnement, 240. Frais, 150. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 3.147 fr. 40. A valoir, 160. Total, 3.307 fr. 40. Cautionnement, 160 fr. Frais, 95 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 6.399 fr. 52. A valoir, 320. Total, 6.719 fr. 52. Cautionnement, 335. Frais, 165. — 5^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 4.582 fr. 56. A valoir, 230 fr. Total, 4.812 fr. 56. Cautionnement, 240 fr. Frais, 120 fr. — 6^e lot. Horloge. Montant, 1.400 fr. — 7^e lot. Electricité. Montant, 1.400 fr. — Nota. Les 6^e et 7^e lots sont réservés et ne seront pas mis en adjudication. Visa, huit jours avant l'adjudication, par MM. Protheau et Catin, architectes, 14, boulevard de la République, à Chalon. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 13 décembre, 10 h. — *Préfecture.* — Route nationale, n^o 212, d'Évian-Thonon à Nice. Construction entre le pont de Chevrié et le premier lacet des Grands-Prés (Tignes), et entre les Gaïdes et la chapelle Saint-Sébastien (Val-d'Isère). Montant, 105.094 fr. 77. A valoir, 21.405 fr. 23. Total, 126.500 fr. Cautionnement provisoire, 1.750 fr.; définitif, 3.500 fr. Frais, 380 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Richard, ingénieur ordinaire à Moûtiers.

Var. — Lundi 29 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Construction d'un palais de justice et d'une prison cellulaire départementale à Toulon, sur la partie est de l'îlot A des terrains domaniaux, place Saint-Roch, avenue Lazare-Carnot et boulevard Strasbourg. — Cette adjudication, qui devait avoir lieu le 1^{er} décembre, a été reportée au 29 du même mois.

LES GENS D'ESPRIT LISENT "le 7^e Jour"



L'Habitation Moderne est la *Revue mensuelle d'architecture* la mieux documentée, la plus pratique, en même temps que la plus luxueuse et la plus artistique. Elle publie dans chaque numéro une véritable aquarelle et trois planches hors texte représentant les ensembles et les détails d'architecture ou de construction d'au moins deux œuvres exécutées, telles que : *Petites habitations à la campagne ou à la ville, pavillons isolés, villas, cottages, bâtiments communaux ou ruraux, dépendances, maisons de rapport, petits hôtels*, d'un coût modéré, mais toujours empreints d'une recherche intéressante. Il paraît dans une année (format 25 x 33) : 48 planches hors texte dont 12 aquarelles, 48 pages de texte descriptif et explicatif illustré, avec bulletin judiciaire, et, comme supplément gratuit : 12 bulletins « cours des matériaux », 4 grandes planches hors texte 65 x 100, études de profils et motifs d'intérieur et d'extérieur. Prix de l'abonnement complet : 12 francs. — *L'abonnement part du 15 avril.* — *Tous les numéros sont envoyés dans des tubes rigides, afin d'éviter la détérioration des aquarelles dans le transport.*

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Train de luxe quotidien « Calais-Méditerranée » (V.-L., V.-R.). — Londres-Nice en 23 h. 1/2. Paris-Nice en 15 heures.

Aller : Tous les jours, du 21 novembre au 14 mai inclus.

Retour : Tous les jours, du 29 novembre au 15 mai inclus.

Nombre de places limité.

S'adresser aux Agences de la Compagnie des Vagons-Lits.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 60 dans toutes les gares du réseau.

Agenda P.-L.-M. 1914.

L'Agenda P.-L.-M. pour 1914 vient de paraître. Véritable publication de luxe, cet Agenda contient, à côté de nombreux articles et nouvelles des plus intéressants, d'illustrations en simili-gravure et de dessins humoristiques, douze fort beaux hors-texte en couleur, merveilleuses reproductions de compositions inédites représentant quelques-uns des sites admirables auxquels conduit le réseau P.-L.-M.

L'Agenda P.-L.-M. est en vente, au prix de 1 fr. 50 à la gare de Paris-Lyon (bureau de renseignements et bibliothèques), dans les bureaux-succursales et bibliothèques des gares du réseau P.-L.-M., au rayon de la papeterie des Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries Lafayette, des Trois-Quartiers, etc., à Paris.

L'Agenda P.-L.-M. est aussi envoyé à domicile, sur demande adressée

au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 2 fr. 25 (mandat-poste ou timbres) pour les envois à destination de la France, et de 2 fr. 50 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger.

Fêtes sportives à Chamonix et au Revard (Hiver 1913-14)

Emission, du 30 novembre 1913 au 1^{er} mars 1914 pour Chamonix, et du 30 décembre 1913 au 1^{er} mars 1914 pour Aix-les-Bains-Mont-Revard, de billets d'aller et retour spéciaux, 1^{re} et 2^e classes, à prix réduits.

Validité : 15 jours (dimanches et fêtes compris). Faculté de prolongation de deux fois huit jours, moyennant 10 % chaque fois.

De Lyon-Perrache à Chamonix, via Culoz, Bellegarde ou Aix-les-Bains : 1^{re} classe, 45 fr. 55 ; 2^e classe, 31 fr. 15.

A partir du 20 décembre, faculté d'arrêt à Aix-les-Bains, à l'aller ou au retour. Les voyageurs se rendant au Mont-Revard pourront se procurer, à la gare P.-L.-M. d'Aix-les-Bains ou au Syndicat d'Initiative, un billet d'aller et retour pour le Mont-Revard (prix réduit : 5 francs), sur présentation de leur billet spécial.

De Lyon-Perrache au Mont-Revard, via Culoz : 1^{re} classe, 25 fr. 85 ; 2^e classe, 20 francs.

Ces billets comportant un coupon valable, sans supplément de prix, pour le parcours aller et retour d'Aix-les-Bains (gare du Revard) au Revard (sommet).

Le chemin de fer du Mont-Revard fonctionne tous les jours, du 24 décembre 1913 au 1^{er} mars 1914.

Nombre de places limité. Les retenir à l'avance au Syndicat d'Initiative d'Aix-les-Bains.

CH. JULIOT et P. COUZET, Editeurs, à DOURDAN (S.-et-O.)

LE CODE DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

à l'usage des Architectes, des Entrepreneurs, des Propriétaires

par G. DURANT-FARGET, Avocat à la cour d'Appel de Paris, Professeur de législation à l'École spéciale d'Architecture, Diplômé de l'École des sciences politiques.

Préface de M. A. CHRETIEN-LALANNE, Architecte-expert près le Tribunal civil et le Conseil de préfecture de la Seine.

L'ouvrage complet comprendra cinq forts volumes (18x25) illustrés de nombreuses figures et une Table dictionnaire, soit au total 1.800 pages environ.

Prix de faveur pour les premiers souscripteurs, 45 francs

L'ouvrage est en vente dans les bureaux de la Construction Lyonnaise où l'on peut le consulter ou en demander le prospectus détaillé.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Mardi, seconde représentation de *Françoise*. — Jeudi, *Hamlet*.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS Lundi, *Le Gendre de Monsieur Poirier* et *L'Étincelle*. — Mardi, *le Voyage de M. Perrichon*. — Mercredi, *le Comte d'Égypte*.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT M. Dalbret, premier chanteur de France; Max Divert, le joyeux comique de l'Eldorado de Paris; *Aldice Pépie*, comédie bouffe en un acte, du Grand-Guignol, créée par MM. Danglard, Snopp, Léons, Lafage, Kamil; Mmes Danglard, etc. Dimanche, matinée. Vendredi 5, création de *Gambinette*, opérette bouffe.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2 Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA Parmi les nombreux épisodes qui se rattachent à l'Année Terrible « Héroïsme d'une Française » est, certes, un des plus admirables qui soient à relater.

Ce drame qui rappelle les plus sombres jours de la guerre de 1870, avec ses péripéties aussi instructives qu'angoissantes, obtient le plus magnifique succès auprès de tous et ne peut qu'exalter dans les jeunes âmes les plus nobles sentiments patriotiques.

Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2 Le vendredi, changement de programme. Pour éviter l'encombrement aux guichets, les familles sont priées de retenir leurs places à la location. Téléphone, 51-99.

L'Imprimeur-Gérant: A. RAY.

Lyon — Imprimerie A. RAY, 4, rue Gentil. — 66221

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail — LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 79

Fournisseurs de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Appareils sanitaires,

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^{ie}, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succ^{rs}, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés ou sculptés.



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION

pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques

à l'encre de Chine.

ACHARD & C^{IE} 3, rue Fénélon - LYON - Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable

pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes, cuisines, W.-C., vestibules, salles machines, cabines navires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assistance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O., Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR

28 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

MONSIEUR disposant un peu de temps, connaissant comptabilité, écrivant bien, sachant bien faire correspondance, demande tenue de livres, écritures, copies de mémoires, comptabilité ou occupation chez lui ou à domicile. — Écrire ou s'adresser Agence Fournier, Lyon, n° 543.

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique de l'Industrie du Gaz en France (Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEAU

87, 88, 89, Quai Pierre-Seize

LYON

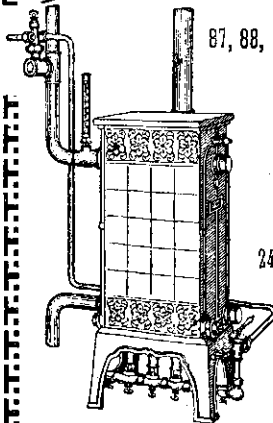
Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 102.76

Renseignements et Notices sur demandes



NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

Abonnement à tous les Journaux du Monde
A L'AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, LYON